

Séance du 22 avril 2026	
Délibération n° 22042026-06	
<p>Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 0 - absents excusés : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 17 avril 2026 Date d'affichage : 17 avril 2026</p>	<p>Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER.</p>
<p>Objet de la Délibération : Affectation du résultat 2025 – Budget annexe Photovoltaïque</p>	<p>Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE</p>

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 et constatant qu'il fait apparaître :

↳ **Un excédent d'exploitation de + 2 403.41 €**

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exploitation de l'année 2025 du Budget Annexe Photovoltaïque comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) :</u>	+ 150.21 €
<u>Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0.00 €
C. <u>Résultats antérieurs de l'exercice :</u>	+ 2 253.20 €
D002 du compte financier unique (si déficit)	
R002 du compte financier unique (si excédent)	
Résultat à affecter : D. = A. + C.	+ 2 403.41 €
(si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
E. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement :</u>	+ 3 604.00 €
F. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement :</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION = D.	+ 2 403.41 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	+ 2 403.41 €
DÉFICIT REPORTE D 002	

VOTES :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 4 mai 2026

Accusé de réception en préfecture
012-211201488-20260422-22042026_06-DE
Reçu le 04/05/2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Francis ESPINASSE

Le Maire,
Jacques MOLIERES

Espinasse



Commune de Montbazens Délibération n° 22042026-06